



2018/2183(DEC)

25.1.2019

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2017 (2018/2183(DEC))

Rapporteure pour avis: Marian Harkin

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. exprime sa satisfaction quant au fait que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence relatifs à l'exercice 2017 et de ce que ceux-ci reflètent équitablement sa situation financière au 31 décembre 2017;
2. soutient les activités de l'Agence et son analyse sur la sécurité et la santé au travail, qui contribuent à une politique européenne en faveur de lieux de travail sains et sûrs dans toute l'Union, et souligne à cet égard l'importance de garantir que celle-ci dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour lui permettre de remplir sa mission;
3. salue le soutien durable apporté par l'Agence aux PME et aux microentreprises sous la forme d'outils pratiques et de lignes directrices pour leur permettre de mettre en œuvre la législation en matière de santé et de sécurité au travail (SST); se félicite que le projet «Être bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge», qui vise à promouvoir des conditions de travail sûres et saines tout au long de la vie active, ait été mené à terme;
4. se félicite du succès du premier appel d'offres électronique lancé par l'Agence en novembre 2018;
5. se félicite du prix de la bonne administration décerné à l'Agence par le Médiateur européen dans la catégorie «Excellence du service au client/au citoyen» au titre du projet innovant mis en œuvre par celle-ci pour faciliter la gestion de la traduction de sites web multilingues en collaboration avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et le Centre de traduction des organes de l'Union européenne;
6. déplore que les reports de crédits aient été élevés pour le titre II (dépenses administratives) et le titre III (dépenses opérationnelles), atteignant 40 % pour chaque titre, ce qui est contraire au principe budgétaire d'annualité; relève que la Cour des comptes ne fait état, dans son rapport, d'aucun élément indiquant que ces reports étaient liés à des dépenses prévues pendant le processus budgétaire; rappelle que de tels reports ont également eu lieu au cours des exercices précédents et demande à l'Agence d'introduire sans plus attendre des crédits budgétaires dissociés afin de mieux refléter le caractère pluriannuel des opérations; reconnaît toutefois que l'Agence envisage d'adopter le modèle de crédits dissociés pour ses dépenses opérationnelles dans un avenir proche;
7. salue l'engagement résolu de l'Agence en faveur de la prévention du harcèlement, dont témoigne l'adoption de la politique de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement moral et sexuel; note que l'Agence a adopté les lignes directrices sur la dénonciation des dysfonctionnements en novembre 2018;
8. constate que l'Agence a communiqué au Parlement les résultats d'une analyse

préliminaire de l'incidence du Brexit, conformément à la demande de la Commission, et qu'elle a en outre mis en place un groupe de travail interne sur le Brexit afin de déterminer les problématiques y afférentes et de suivre les négociations concernant la sortie du Royaume-Uni de l'Union;

9. salue l'engagement fort dont l'Agence fait preuve pour garantir que tous les travailleurs bénéficient des mêmes droits en matière de santé et de sécurité au travail, indépendamment de la taille de l'entreprise, du type de contrat ou de la relation de travail;
10. note que la Cour des comptes recommande de renforcer l'indépendance du comptable en le rendant directement responsable devant le directeur (sur le plan administratif) et devant le conseil d'administration (sur le plan des opérations) de l'Agence, bien que selon l'Agence, le comptable relève en pratique directement du directeur; reconnaît qu'en réponse à cette recommandation de la Cour des comptes, l'Agence prépare actuellement une décision du conseil d'administration visant à externaliser la mission du comptable pour la confier à la DG BUDG; demande à l'Agence de renforcer l'indépendance du comptable en le rendant directement responsable devant le directeur et devant le conseil d'administration de l'Agence;
11. invite l'Agence à tirer parti du nouveau règlement fondateur pour renforcer l'indépendance du comptable;
12. souligne l'importance d'une bonne coopération entre les agences actives dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'intégration, et tout particulièrement de la collaboration entre l'Agence, Eurofound, le Cedefop et l'EIGE.
13. recommande, au vu des données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2017.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	23.1.2019
Résultat du vote final	+: 42 -: 2 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Laura Agea, Guillaume Balas, David Casa, Ole Christensen, Michael Detjen, Martina Dlabajová, Lampros Fountoulis, Arne Gericke, Czesław Hoc, Agnes Jongerius, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Jean Lambert, Jérôme Lavrilleux, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Javi López, Thomas Mann, Miroslav Mitrofanovs, Elisabeth Morin-Chartier, Emilian Pavel, João Pimenta Lopes, Georgi Pirinski, Marek Plura, Dennis Radtke, Terry Reintke, Robert Rochefort, Claude Rolin, Romana Tomc, Yana Toom, Ulrike Trebesius, Marita Ulvskog, Jana Žitňanská
Suppléants présents au moment du vote final	Georges Bach, Amjad Bashir, Lynn Boylan, Mircea Diaconu, Eduard Kukan, Christelle Lechevalier, Paloma López Bermejo, António Marinho e Pinto, Alex Mayer, Csaba Sógor, Flavio Zanonato
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Angélique Delahaye, Monika Smolková

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

42	+
ALDE	Mircea Diaconu, Martina Dlabajová, António Marinho e Pinto, Robert Rochefort, Yana Toom
ECR	Amjad Bashir, Arne Gericke, Czesław Hoc, Ulrike Trebesius, Jana Žitňanská
GUE/NGL	Lynn Boylan, Paloma López Bermejo, João Pimenta Lopes
PPE	Georges Bach, David Casa, Angélique Delahaye, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Eduard Kukan, Jérôme Lavrilleux, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Thomas Mann, Elisabeth Morin-Chartier, Marek Plura, Dennis Radtke, Claude Rolin, Csaba Sógor, Romana Tomc
S&D	Guillaume Balas, Ole Christensen, Michael Detjen, Agnes Jongerius, Javi López, Alex Mayer, Emilian Pavel, Georgi Pirinski, Monika Smolková, Marita Ulvskog, Flavio Zanonato
VERTS/ALE	Jean Lambert, Miroslavs Mitrofanovs, Terry Reintke

2	-
ENF	Christelle Lechevalier
NI	Lampros Fountoulis

1	0
EFDD	Laura Agea

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention